

## SOMMAIRE DE LA RÉPONSE DE LA DIRECTION

### LE MÉCANISME DE PROGRAMME DES INITIATIVES CONJOINTES

---

Date : 1 août 2008

#### Contexte

Le mécanisme de programme que sont les Initiatives conjointes du CRSH a été lancé au cours de l'exercice financier 1989-1990 afin d'inciter les organismes gouvernementaux, les universités, les secteurs privé et bénévole ainsi que les organismes communautaires à collaborer avec le CRSH pour créer et financer des programmes de recherche dans des domaines d'un grand intérêt pour ses partenaires et la société canadienne. Cette réponse de la direction présente un suivi des recommandations du rapport final d'évaluation soumis par R.A. Malatest & Associates le 22 janvier 2007.

L'objectif de l'évaluation des Initiatives conjointes consistait à déterminer si le mécanisme de programme est toujours pertinent et s'il est efficace sur le plan de la gouvernance, de la conception et de la prestation. Cette évaluation visait également à présenter des idées sur les résultats et les impacts généraux des Initiatives conjointes. Il s'agissait aussi de fournir des faits probants grâce auxquels on pourrait prendre des décisions en ce qui concerne la poursuite et l'évolution du mécanisme de programme.

Étant donné les résultats - dans l'ensemble positifs - de l'évaluation des Initiatives conjointes (résumée ci-dessous), on peut supposer qu'elles se poursuivront. Par contre, il faudra modifier les anciennes pratiques de façon à les consolider afin de contribuer à assurer une responsabilisation, une supervision et des impacts accrus. À cet effet, on peut considérer que l'évaluation des Initiatives conjointes et la réponse de la direction offrent un moyen de documenter le plan stratégique de la Direction des partenariats.

De plus, les observations et les résultats présentés dans l'évaluation sont également utiles au personnel du CRSH pour la négociation de nouvelles initiatives conjointes avec des partenaires possibles lorsqu'il s'agit de clairement décrire les rôles et les responsabilités du CRSH, de ses partenaires, de la communauté des chercheurs et d'autres partenaires participants.

#### Principales conclusions liées à chaque point évalué

##### Pertinence

- **Nécessité du mécanisme** : Le soutien apporté pour ce genre de programmation a été jugé de moyen à élevé dans l'ensemble des groupes d'intervenants. Les partenaires, les étudiants et les titulaires présentaient les plus hauts niveaux de soutien (un niveau élevé dans une proportion respective de 88, de 83 et de 77 p. 100). Bien que les partenaires indiquent avoir conclu des ententes de financement conjoint similaires avec d'autres organisations, pour cinq des huit études de cas, les partenaires ont signalé que leur partenariat avec le CRSH concernait le besoin d'une recherche de grande qualité.

- **Pertinence des objectifs** : De façon générale, il y a un appui important des objectifs des Initiatives conjointes, sauf pour celui qui consiste à favoriser une consultation entre secteurs et des approches multidisciplinaires.
- **Lien avec des programmes similaires** : Les objectifs des Initiatives conjointes correspondent, à divers degrés, à ceux de programmes internationaux et canadiens analogues.

#### Gestion, conception et prestation

- **Coûts de programme** : En 2004-2005, les dépenses totales liées aux subventions des Initiatives conjointes (exception faite des Initiatives conjointes de l'Initiative de la nouvelle économie [INÉ]) étaient de 7,1 millions de dollars<sup>1</sup>, soit 3,5 p. 100 des dépenses totales du CRSH liées aux subventions. Bien qu'en 2004-2005, le coût réel du fonctionnement de toute la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes (PSIC) ait été de 0,8 million de dollars, les dépenses totales engagées par le CRSH pour administrer les Initiatives conjointes<sup>2</sup> ont été estimées à 0,7 million de dollars, et les frais d'administration d'un seul programme des Initiatives conjointes étaient d'environ 53 000 \$<sup>3</sup>.
- **Charge de travail** : Actuellement, 14 programmes des Initiatives conjointes (11 étant actifs, c'est-à-dire que l'on tient des concours leur sujet) sont administrés par six agents de programme (quatre supérieurs et deux subalternes) au sein de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes. Les agents de programme ont estimé que ce niveau de ressources suffisait à administrer les concours liés aux programmes, mais qu'il ne permettait pas de respecter les délais des partenaires sur une base régulière, d'effectuer des examens ou de favoriser, d'approfondir et de maintenir de nouveaux partenariats.
- **Cadre de gestion** : Les partenaires ont signalé certains obstacles à la gestion efficace des Initiatives conjointes, ce qui comprend le besoin d'établir un cadre intégré amélioré de gestion du mécanisme et d'orientation des investissements stratégiques au sein du CRSH, d'augmenter les capacités (y compris pour les postes supérieurs) et de définir des exigences d'établissement de rapports plus claires afin de favoriser la gestion et la prise de décisions.

#### Gouvernance

- **Confusion liée au processus** : Le processus d'approbation des nouveaux programmes des Initiatives conjointes offre une certaine liberté à la direction du CRSH pour ce qui est de négocier et de lancer des Initiatives conjointes, mais le niveau d'efficacité réelle du processus n'est pas clairement défini : les quatre secteurs de recherche prioritaires dans le cadre desquels un programme peut être élaboré et lancé par le CRSH sont très vastes, et le processus ne tient pas compte des risques de façon formelle.
- **Lignes directrices et priorités concurrentes** : Il n'y a pas de lignes directrices en ce qui concerne la préparation, la présentation et l'approbation des nouveaux partenariats de recherche.

<sup>1</sup> Comprend les fonds des partenaires passant par le CRSH.

<sup>2</sup> Comprend les dépenses engagées à l'extérieur de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes.

<sup>3</sup> Ces frais représentent une moyenne de toutes les Initiatives conjointes, certaines coûtant au CRSH beaucoup moins cher que d'autres, comme les Initiatives conjointes administrées au sein des programmes liés aux bourses et aux subventions ordinaires de recherche (c.-à-d. les Initiatives conjointes concernant la Fondation canadienne pour l'innovation [FCI]).

- **Protocoles d'entente (PE)** : Les PE ont été considérés comme un moyen de limiter les risques possibles (p. ex. la réputation du CRSH ainsi que les risques financiers et opérationnels). Toutefois, on a soulevé certaines préoccupations quant à savoir si les PE étaient suffisamment contrôlés. De plus, les dispositions des PE concernant les contributions des partenaires n'ont pas toujours été respectées. Parmi les défis en cause, il y a la confusion concernant la responsabilité, en bout de ligne, de facturer aux partenaires et les modifications du calendrier des programmes des Initiatives conjointes. Les exigences relatives à l'évaluation et à la mesure du rendement n'ont pas été mises en œuvre de façon uniforme jusqu'à maintenant. Par contre, le document « Procédures liées à l'établissement et à l'approbation de protocoles d'entente et de programmes à financement externe », publié par le personnel en 2005 (comme partie de la fiche d'acheminement du PE), devrait aborder certaines des questions ci-dessus.

#### Résultats et impacts du mécanisme

- **Partenariats** : Depuis 1989, le CRSH a participé à plus de 44 programmes des Initiatives conjointes et a établi des partenariats avec plus de 32 organisations, dont la majorité (72 p. 100) font partie du gouvernement fédéral. Dans la plupart des cas, les Initiatives conjointes ont été lancées par des organismes partenaires, et 15 des 16 partenaires interrogés ont signalé avoir établi des partenariats similaires avec d'autres organisations.
- **Contribution** : Depuis 1989, le CRSH et ses partenaires des Initiatives conjointes ont fourni environ 40 millions de dollars chacun en financement et en suppléments de bourse dans le cadre des programmes des Initiatives conjointes. Étant donné que ce total comprend uniquement les fonds de partenaire passant par le CRSH, il s'agit probablement d'une sous-évaluation des contributions des partenaires.
- **Multidisciplinarité** : Des chercheurs de diverses disciplines ont participé à des programmes des Initiatives conjointes, mais la majorité (55 p. 100) des demandes représentaient une seule discipline ou un seul chercheur. Seuls 6 p. 100 des candidats retenus travaillaient en sciences humaines, ce qui confirme que les disciplines de ce domaine sont sous-représentées dans les programmes des Initiatives conjointes.
- **Développement des capacités** : Un total de 257 étudiants ont reçu un financement grâce aux programmes des Initiatives conjointes directement comme titulaires de programme.
- **Impacts sur les politiques** : Cinq des 16 partenaires interrogés ont indiqué que la recherche produite dans le cadre des programmes des Initiatives conjointes avait eu une influence sur des documents ou des pratiques de politique particuliers et ont été en mesure d'en fournir des exemples concrets. De plus, la moitié des études de cas faisaient état d'impacts sur les politiques (selon les partenaires). Toutefois, la plupart des chercheurs ne savaient pas si leur recherche avait contribué à des documents de politique particuliers (55 p. 100), avait contribué à des rapports particuliers ou à des publications produites par un partenaire (55 p. 100) ou avait généralement été utilisée par ce partenaire (75 p. 100).
- **Partage et mobilisation des connaissances** : Selon une analyse des rapports finaux de recherche présentés par les chercheurs financés dans le cadre des Initiatives conjointes et du Programme de subventions ordinaires de recherche, les chercheurs financés par les Initiatives conjointes ont fait état d'un nombre moyen de présentations, d'articles de journal et de revue, de rapports

stratégiques et autres, de textes destinés à des sites Web, etc., sensiblement plus élevé que les chercheurs financés dans le cadre du Programme de subventions ordinaires de recherche (4,64 et 1,93 p. 100 respectivement pour chaque attribution). Ces derniers ont fait état d'un plus grand nombre d'articles, de chapitres de livre et de livres acceptés ou publiés que les chercheurs financés par les Initiatives conjointes (2,89 et 1,63 p. 100 respectivement pour chaque attribution). Par contre, cette différence n'a pas été considérée comme significative sur le plan statistique.

- **Profil du CRSH** : La plupart des partenaires interrogés connaissaient bien le CRSH et ses objectifs avant d'entreprendre une initiative conjointe, mais leur participation à un programme des Initiatives conjointes a légèrement amélioré leur niveau de connaissances (qui est passé de moyen à élevé) ainsi que modifié l'évaluation des partenaires concernant la qualité de la recherche en sciences humaines. De façon générale, les partenaires interrogés avaient une attitude positive à l'égard de leur relation avec le CRSH.

Tableau résumant la réponse de la direction à l'évaluation des initiatives conjointes

Recommandations de l'évaluation		Réponse de la direction		
Sujet	Recommandation	Réponse	Centre de responsabilité	Priorité et date limite
1. Continuer d'appuyer les initiatives conjointes dans le cadre du plan stratégique du CRSH.	<p>1) Définir le rôle du mécanisme quant à la réalisation de la vision présentée dans les orientations stratégiques du CRSH.</p> <p>2) Préciser ce qu'est une initiative conjointe et définir ses paramètres.</p> <p>3) Trouver des partenaires très compétents et très engagés ainsi qu'assurer leur sélection ultérieure.</p> <p>4) S'assurer que le mécanisme dispose de toutes les ressources humaines et financières nécessaires tout en respectant les attentes actuelles et futures du CRSH en ce qui concerne cette ressource stratégique.</p>	<p>1) <b>Accord</b> : Les directions de programme du CRSH doivent procéder à une analyse de l'ensemble de leurs programmes afin de déterminer si les programmes stratégiques et les initiatives conjointes correspondent au plan stratégique en partant des initiatives conjointes actuelles et nouvelles qui contribuent à la réalisation des priorités stratégiques, à savoir la qualité, les connexions et les impacts.</p> <p>2) <b>Accord</b> : Le plan consiste à examiner le protocole préliminaire qui définit les initiatives conjointes et qui détermine et précise les rôles et les responsabilités des partenaires des initiatives conjointes de façon à orienter la prise de décisions liées à de futurs partenariats.</p> <p>3) <b>Accord</b>: Lorsqu'on aura défini le rôle des initiatives conjointes à l'égard du plan stratégique de la Direction des partenariats, le</p>	<p>1) Le vice-président des Partenariats est chargé d'analyser les programmes en collaboration avec des membres de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes, de la Division des politiques, de la planification et des affaires internationales, de la Division du rendement organisationnel et de l'évaluation, de l'Unité de coordination, de la nouvelle Division de la mobilisation des connaissances ainsi que d'autres intervenants au besoin.</p> <p>2) La Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes, en collaboration avec le vice-président des Partenariats, la Division des politiques, de la planification et des affaires internationales ainsi que la Division du rendement organisationnel et de l'évaluation, dirigera</p>	<p>1) <b>Élevée</b> : À terminer d'ici la fin de l'exercice 2008.</p> <p>2) <b>Moyenne</b> : Devrait être terminé d'ici l'été 2008.</p> <p>3) <b>Moyenne</b> : À mettre en œuvre d'ici l'exercice 2009-2010 à la suite de l'analyse des programmes.</p> <p>4) <b>Faible</b> : Cela dépendra des résultats de l'analyse des programmes et de l'examen des domaines stratégiques prioritaires du CRSH.</p>

Recommandations de l'évaluation		Réponse de la direction		
Sujet	Recommandation	Réponse	Centre de responsabilité	Priorité et date limite
		<p>personnel pourra déterminer des partenaires et des secteurs possibles à impliquer dans une nouvelle programmation. Dans le cadre de ce processus, le personnel élaborera également des critères sur lesquels on se basera pour recommander des partenariats possibles pour les initiatives conjointes. De plus, le personnel définira, pour les initiatives conjointes, des sujets et des partenaires possibles prometteurs pour ce qui est de faire participer les chercheurs en sciences humaines plus directement.</p> <p>4) <b>Accord</b> : L'harmonisation des ressources nécessitera une augmentation du nombre d'employés pour la gestion des initiatives conjointes ainsi qu'une diminution du nombre de programmes stratégiques et d'initiatives conjointes.</p>	<p>des examens sur le protocole des initiatives conjointes.</p> <p>3) Des membres de la Direction des partenariats - dirigés par leur vice-président - et de la Division des politiques, de la planification et des affaires internationales seront responsables de déterminer de nouveaux partenaires possibles (de façon proactive et réactive). Les examens des critères de sélection des nouveaux partenaires seront préparés par la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes en collaboration avec le vice-président des Partenariats, la Division des politiques, de la planification et des affaires internationales ainsi que la Division du rendement organisationnel et de l'évaluation.</p> <p>4) Le directeur de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes, en</p>	

Recommandations de l'évaluation		Réponse de la direction		
Sujet	Recommandation	Réponse	Centre de responsabilité	Priorité et date limite
			collaboration avec le vice-président des Partenariats, traitera la question des ressources humaines en tenant compte du nombre de programmes actifs.	
2. Améliorer la gouvernance du CRSH en ce qui concerne les initiatives conjointes.	<p>Étant donné qu'un certain nombre d'objectifs implicites du mécanisme ont été définis, on a proposé :</p> <p>1) que les objectifs du mécanisme soient examinés en fonction de la recommandation 1;</p> <p>2) que l'on évalue avec soin la pertinence de l'objectif suivant en tenant compte des résultats d'évaluation : « favoriser une consultation multisectorielle et promouvoir l'élaboration d'approches mondiales et multidisciplinaires pour l'étude d'enjeux d'aujourd'hui ».</p>	1 et 2) <b>Accord</b> : Nous réexaminerons et reformulerons les objectifs des initiatives conjointes.	Le personnel de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes dirigera l'étude de ces enjeux en collaboration avec le vice-président des Partenariats, la Division du rendement organisationnel et de l'évaluation ainsi que la Division des politiques, de la planification et des affaires internationales.	<b>Moyenne</b> : Cela devrait être effectué dans le cadre de l'analyse des programmes, qui doit être terminée pour la fin de l'exercice 2008-2009.
3. Élaborer un cadre de gestion et de responsabilisation des initiatives	On recommande l'élaboration d'un cadre de gestion et de responsabilisation des initiatives conjointes (comprenant la sélection, la	<b>Accord</b> : Nous veillerons à ce qu'une évaluation des risques, des cadres de gestion axés sur les résultats et des évaluations du rendement annuelles fasse	La principale responsabilité des points 2 à 5 est assumée par la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes en	1) <b>Terminé</b> : Ce point a déjà été traité.  2-5) <b>Élevée</b> : Ces

Recommandations de l'évaluation		Réponse de la direction		
Sujet	Recommandation	Réponse	Centre de responsabilité	Priorité et date limite
conjointes.	<p>conception et la prestation de programmes des initiatives conjointes) en fonction de la recommandation 1. Le cadre devrait :</p> <p>1) correspondre au plus vaste cadre orientant les investissements stratégiques du CRSH (et on devrait particulièrement s'assurer de créer un comité permanent distinct du conseil d'administration afin de superviser les programmes stratégiques);</p> <p>2) établir un équilibre entre le besoin d'une approche souple et les risques propres à ce type d'investissement;</p> <p>3) préciser les rôles et les responsabilités en ce qui concerne la gouvernance, l'établissement et le maintien de partenariats, la gestion du mécanisme et des programmes, la gestion financière, les activités quotidiennes, le suivi, etc.</p> <p>Le cadre devrait également</p>	<p>partie de la conception et de la prestation des programmes. De plus, le personnel fournira une rétroaction continue au Comité du soutien à la recherche en ce qui concerne les risques, les cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les risques (CGRR) ainsi que le rendement, ce qui implique une amélioration des cadres d'établissement de rapports visant à suivre l'évolution de chaque initiative conjointe du début à la fin. Ces activités devraient être élargies afin de comprendre les partenaires des initiatives conjointes pour les informer des attentes du CRSH dans ces domaines ainsi que de leurs rôles et de leurs responsabilités. On prévoit examiner, finaliser et mettre en œuvre les documents préliminaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le CGRR général élaboré en 2001 (points 4 et 5);</li> <li>- le cadre décisionnel de participation à de nouvelles initiatives conjointes et le</li> </ul>	<p>collaboration avec le vice-président des Partenariats, la Division du rendement organisationnel et de l'évaluation ainsi que la Division des politiques, de la planification et des affaires internationales.</p> <p>Le point 1 a été traité par le vice-président des Partenariats, mais un suivi pourrait être nécessaire.</p>	<p>activités devraient débuter dès que possible, mais cela pourrait dépendre des résultats de l'analyse des programmes et de l'examen des domaines prioritaires du CRSH.</p>

Recommandations de l'évaluation		Réponse de la direction		
Sujet	Recommandation	Réponse	Centre de responsabilité	Priorité et date limite
	<p>comprendre :</p> <p>1) des indicateurs de suivi et d'établissement de rapports concernant les activités, les extrants et les résultats du mécanisme;</p> <p>2) des résultats d'évaluation pertinents afin d'augmenter l'efficacité du mécanisme.</p>	<p>formulaire de rapport sur les initiatives conjointes possibles (point 2);</p> <p>- le protocole d'initiative conjointe ci-dessus qui présente les rôles et les responsabilités des partenaires (point 3).</p> <p>En ce qui concerne le point 1 sur les questions de gouvernance, le vice-président des Partenariats a demandé au Comité du soutien à la recherche, lors de sa réunion de juin 2007, s'il serait avantageux d'établir un nouveau comité permanent pour les partenariats et les initiatives stratégiques. Le Comité craint que cela ne limite la capacité de coordonner les activités au sein des diverses divisions et directions de programme. Toutefois, nous étudierons et élaborerons d'autres processus et procédures, qui permettront à la Direction des partenariats de s'assurer que tous les programmes stratégiques et de la Division de la mobilisation des connaissances sont suffisamment supervisés.</p>		

Recommandations de l'évaluation		Réponse de la direction		
Sujet	Recommandation	Réponse	Centre de responsabilité	Priorité et date limite
4. Réexaminer la proportion de programmes et d'employés des initiatives conjointes ainsi que le nombre adéquat d'initiatives conjointes.	On recommande de réexaminer la proportion de programmes et d'employés des initiatives conjointes ainsi que le nombre adéquat d'initiatives conjointes actives en fonction de la recommandation 1. On recommande également que la nature particulière de l'administration des programmes des initiatives conjointes soit reconnue comme étant différente des autres programmes du CRSH et essentielle à la capacité du mécanisme d'atteindre ses objectifs.	<b>Accord</b> : Tout comme la réponse fournie dans la recommandation 1 - soit réduire le nombre de programmes administrés par le personnel de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes -, nous préciserons et diversifierons les activités du personnel en ce qui concerne l'administration des initiatives conjointes afin de gérer la charge de travail et les effectifs en tenant compte des fonctions convenues des employés, d'assurer une meilleure coordination de tous les intervenants pour le fonctionnement harmonieux d'une initiative conjointe et de veiller à ce que tous les intervenants internes et externes du CRSH connaissent bien leurs responsabilités.	Le directeur de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes collaborera avec le vice-président des Partenariats afin de traiter le nombre relatif de programmes et d'activités connexes dont les agents de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes sont responsables.	<b>Moyenne</b> : Cela peut être traité à la suite de l'analyse des programmes. Il faut ensuite mettre en application les résultats de l'examen des domaines stratégiques prioritaires, utiliser le taux d'abandon habituel et peut-être attribuer certains programmes à la Division de la mobilisation des connaissances lors de l'exercice 2008.
5. Recommandations diverses	1) Trouver des moyens plus efficaces de promouvoir les initiatives conjointes afin de faire augmenter le nombre de demandes.  2) Mettre en œuvre les	1) <b>Accord</b> : La Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes collaborera avec la Division des communications afin d'élaborer un plan de communication pour les initiatives conjointes. De	1) La Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes ainsi que la Division des communications sont responsables d'élaborer une approche normalisée; la	1) <b>Moyenne</b> : Le plan de communication peut être prêt d'ici le printemps 2008.  2) <b>Terminé</b> : D'ici l'exercice 2007-2008;

Recommandations de l'évaluation		Réponse de la direction		
Sujet	Recommandation	Réponse	Centre de responsabilité	Priorité et date limite
	<p>programmes d'une façon plus efficace. Les intervenants consultés dans le cadre de quatre études de cas ont présenté diverses recommandations liées aux programmes, y compris un meilleur suivi des mouvements de fonds entre les organisations et la simplification des processus de sélection. Les partenaires ont particulièrement insisté sur le fait qu'il y avait eu des retards quant à l'administration des programmes, ce qui, dans certains cas, a eu un impact sur leur viabilité. Dans d'autres cas, cela était dû au roulement de personnel du CRSH ou à la complexité du processus de sélection.</p> <p>3) Améliorer la coordination avec les chercheurs afin d'augmenter la pertinence stratégique de la recherche. Par exemple, on recommande une plus grande collaboration entre les responsables de</p>	<p>plus, le personnel de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes travaillera de concert avec les partenaires afin de concevoir des plans adaptés aux besoins de chaque initiative conjointe. Enfin, le CRSH pourrait faire appel à son Réseau de leaders et à ses relations avec des organisations telles que l'Association canadienne d'administrateurs de recherche universitaire (ACARU) et la Fédération pour obtenir leur aide dans ce domaine.</p> <p>2) <b>Accord partiel</b> : On a terminé un document présentant les contributions externes prévues, et il est mis en application. Désormais, ce sera fait chaque année. Des raisons complexes expliquent qu'il y ait certains retards, mais aucun organisme n'en est responsable. Les effectifs ont été stabilisés, et on procédera à la mise en œuvre d'un principe visant à affecter un agent de programme qui effectuera un suivi des initiatives conjointes du début à la fin de</p>	<p>Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes, la Division des communications et le partenaire des initiatives conjointes sont responsables d'élaborer une approche plus adaptée au domaine des programmes et de mettre en œuvre les plans de communication.</p> <p>2) La Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes, la Division des finances ainsi que la Division des politiques, de la planification et des affaires internationales sont responsables des contributions externes prévues; le directeur de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes est chargé d'assurer la continuité des agents de programme au fil du temps.</p> <p>3) La Division des programmes stratégiques et</p>	<p>comme activité annuelle, cette priorité est élevée.</p> <p>3) <b>Terminé</b> : Les avis d'attribution des initiatives conjointes et des nouveaux PE traitent déjà ces questions; comme activité permanente, cette priorité est élevée.</p> <p>4) <b>Terminé</b> : Comme pratique annuelle permanente, cette priorité est élevée.</p> <p>5) <b>Élevée</b> : Cela devrait être terminé d'ici le mois de décembre 2007.</p> <p>6) <b>Élevée</b> : Ces types d'activités ont déjà lieu et demeureront une pratique permanente.</p>

Recommandations de l'évaluation		Réponse de la direction		
Sujet	Recommandation	Réponse	Centre de responsabilité	Priorité et date limite
	<p>l'élaboration des politiques, le CRSH et les chercheurs afin rendre la recherche plus pertinente.</p> <p>4) Présenter les rapports finaux de recherche de façon uniforme.</p> <p>5) On a défini l'atteinte à la réputation du CRSH ainsi que les risques opérationnels et financiers comme étant les plus importants risques auxquels fait face le CRSH en ce qui concerne ses programmes de partenariat. On a considéré les PE comme un moyen de limiter les risques possibles. Toutefois, on a soulevé certaines préoccupations quant à un niveau de contrôle suffisant des PE.</p> <p>6) Les exigences d'évaluation et de mesure du rendement présentées dans les PE n'ont pas été mises en œuvre de façon uniforme jusqu'à maintenant.</p>	<p>leur cycle. La recommandation visant à simplifier les processus de sélection n'est <i>pas acceptée</i>, et ce, pour les raisons suivantes : cette remarque vient d'organismes partenaires qui comparent les processus d'évaluation par les pairs avec les processus d'approvisionnement et de passation de marchés. Le CRSH de ne doit pas prendre le risque de diminuer ses normes de qualité en ce qui concerne l'évaluation par les pairs.</p> <p>3) <b>Accord</b> : Dans le cadre des initiatives conjointes, nous élaborerons et mettrons en œuvre des principes destinés à favoriser une meilleure communication entre les partenaires des initiatives conjointes et les titulaires de subvention - par exemple les avis d'attribution modifiés - en créant des liens de communication directs entre les titulaires et les partenaires des initiatives conjointes. De plus, nous organiserons des tables rondes et des ateliers afin de</p>	<p>des initiatives conjointes ainsi que le vice-président des Partenariats et la future Division de la mobilisation des connaissances sont responsables d'offrir ce genre de possibilité.</p> <p>4) Le directeur de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes est chargé de s'assurer que tous les agents de programme accomplissent cette tâche chaque année.</p> <p>5) La Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes en collaboration avec les personnes et les groupes de travail participants (p. ex. le vice-président des Partenariats, la Division des politiques, de la planification et des affaires internationales, les Finances, le vice-président exécutif, le Secrétariat du Conseil, etc.)</p>	

Recommandations de l'évaluation		Réponse de la direction		
Sujet	Recommandation	Réponse	Centre de responsabilité	Priorité et date limite
		<p>contribuer à faire augmenter la collaboration.</p> <p>4) <b>Accord</b> : En fait, cette pratique a été mise en œuvre en 2006 comme objectif annuel pour tous les agents de programme de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes.</p> <p>5) <b>Accord</b> : Examiner et mettre à jour la pratique d'acheminement des PE.</p> <p>6) <b>Accord</b> : S'assurer que les exigences d'évaluation des nouvelles initiatives conjointes sont prévues par le règlement. Nous devons veiller à ce que ces dispositions soient pertinentes et effectuer un suivi des responsabilités. De plus, il faut ajouter aux PE une disposition concernant des ressources financières visant à appuyer ces activités.</p>	6) Les agents de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes qui collaborent avec la Division du rendement organisationnel et de l'évaluation ainsi que la Division des politiques, de la planification et des affaires internationales au besoin	
6. Suggestion supplémentaire du directeur de la Division des programmes	Coordonner plus efficacement les communications et la collaboration entre les titulaires de subvention et les partenaires.	<b>Accord</b> : Le directeur de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes veillera à la tenue d'une réunion de compte rendu à	Le directeur et le personnel de la Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes; participation possible du	<b>Moyenne</b> : Le modèle de PE a été modifié afin de comprendre cet élément comme

Recommandations de l'évaluation		Réponse de la direction		
Sujet	Recommandation	Réponse	Centre de responsabilité	Priorité et date limite
stratégiques et des initiatives conjointes		laquelle participeront le CRSH et le partenaire subventionnaire afin d'assurer une rétroaction sur le mécanisme.	vice-président des Partenariats en ce qui concerne les séances de rétroaction annuelles auxquelles participent les partenaires	exigence officielle des partenariats des initiatives conjointes; pratique permanente.

**Personne-ressource****Murielle Gagnon**

Directrice

Division des programmes stratégiques et des initiatives conjointes

Tél : 995-6898 Courriel : [murielle.gagnon@crsh.ca](mailto:murielle.gagnon@crsh.ca)